

MASTER 1 SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANÈTES, ENVIRONNEMENT, PARCOURS PHYSIQUE, ENVIRONNEMENT, PROCÉDÉS

DOMAINE(S) :

SCIENCE - TECHNOLOGIE - SANTÉ

FORMATION DIPLÔMANTE



FORMATION INITIALE



Ce master de l'UVSQ est labellisé Université Paris-Saclay.

Les étudiants auront une inscription "Paris-Saclay" et recevront un diplôme de l'Université Paris-Saclay.

L'élément de formation Physique de l'Environnement et Procédés a pour objectif de former des étudiants qui se destinent aux métiers de l'environnement et du climat, avec un intérêt plus prononcé pour la surveillance et la préservation des environnements naturels et anthropisés.

Le descriptif du master se trouve sur le site de l'Université Paris-Saclay.

Conditions d'admission

CANDIDATURE OBLIGATOIRE :

Tout candidat à cette formation doit obligatoirement candidater en ligne sur le site de l'Université Paris-Saclay.

DEMARCHES COMPLEMENTAIRES POUR LA FORMATION CONTINUE :

Cette formation est inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) : consultez la fiche 27234.

Qui relève de la formation continue ?

- Les adultes en reprise d'études : toute personne engagée ou non dans la vie active et qui reprend des études (salariés du secteur privé : CDI, CDD, intérimaires, agents de la fonction publique, travailleurs non-salariés, demandeurs d'emploi indemnisés ou non)
- Les candidats aux formations en alternance sous contrat de professionnalisation

Les candidats ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Confédération Suisse, résidents ou non-résidents ont accès de droit à la formation professionnelle continue.

Les candidats ressortissants d'un pays tiers, résidents ou non-résidents, doivent détenir un titre de séjour qui les autorise à accéder au marché du travail français pour pouvoir bénéficier de la formation professionnelle continue (ainsi les non-résidents ou résidents en France avec un visa étudiant ne relèvent pas de la formation continue).

Comment candidater ?

1. Vérifiez que vous avez le niveau ou diplôme universitaire requis pour accéder à la formation.
 - . Voir conditions d'admission définies dans la fiche en ligne sur le site de l'Université Paris-Saclay.
 - . Si tel n'est pas votre cas, vous devez faire une demande d'accès dérogatoire aux conditions d'admission en formation en joignant le dossier VAPP (validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels) à votre dossier de candidature.Téléchargez le dossier VAPP, complétez-le et joignez le à votre candidature en ligne Paris-Saclay

2. Dossier de candidature :

- Candidatez en ligne sur le site de l'Université Paris-Saclay
- Téléchargez la fiche de liaison et retournez-la par e-mail au format PDF au contact "reprise d'études"

Comment financer sa formation ?

Consultez notre page dédiée aux financements.

Accompagnement à la Reprise d'Etudes (ARE)

Adultes en reprise d'études, la DREP-FC vous propose un dispositif d'accompagnement et d'aide à la réussite.

Vous souhaitez obtenir ce diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience ?

Validation d'acquis professionnels pour la délivrance du diplôme - VAE :

Toutes les informations sur notre page dédiée Validation des Acquis.

Contact pôle formation continue

Clarisse MAGALHAES

clarisse.magalhaes@uvsq.fr

01 39 25 51 17

Attention, ce contact est exclusivement réservé à la formation continue.